



Est-ce que la mairie peut m'aider

Par **rania riham**, le **22/04/2015** à **19:22**

Madame, Monsieur, bonsoir

Je suis né au Maroc, d'un père français. Pour le moment, il fait les démarches pour transcrire son acte de mariage à Nantes et la mise à jour de son état civil.

Le problème est que je suis sans papier depuis 11 mois, et je veux passer une formation pour mon futur travail.

Je possède l'acte de naissance avec filiation de mon père et la correspondance de Mr le procureur de la République.

Est-ce que la mairie peut m'aider, à avoir une pièce d'identité ?

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par **domat**, le **22/04/2015** à **20:02**

bjr,

seule la préfecture est habilitée à donner un titre de séjour à un étranger.

C'est ce que je ne comprends pas, c'est que si votre père a la nationalité française, vous êtes française même étant né au Maroc.

cdt

Par **rania riham**, le **22/04/2015** à **23:35**

merci bcp pour la réponse,

oui mais j'ai pas encore l'acte de naissance de Nantes

et je sais pas quoi faire